**PROCEDURE DE DEMANDE DE FINANCEMENT**

**ETAPE 1 : L’adhésion à l’ONG CESIL**

Toute personnes morale ou physique doit obligatoire devenir membre de l’ONG CESIL. Les frais d’adhésion s’élèvent à 5.000 FCFA.

**ETAPE 2 : la souscription au financement**

* Le membre bénéficiaire fait une souscription de 1/5 de la somme totale de financement espéré
* La souscription est valide pour une durée de 12 mois (1 an) à compter du jour de souscription
* La souscription donne droit à trois demande de financement si les critères de remboursement sont respectés par le membre bénéficiaire

**ETAPE 3 : Etude du dossier**

L’ONG dispose d’un délai d’un minimum de 1 mois de conception et d’étude du projet. Le délai de financement varie entre 1 mois à 3 mois.

**ETAPE 4 : le financement de projet**

Le financement peut se faire en nature ou en espèces selon la préférence du membre bénéficiaire.

**ETAPE 5 : remboursement du financement**

* Les délais varient selon la somme totale du financement accordé. Veuillez prendre acte de la fiche du Tableau de Remboursement établie par l’ONG CESIL.
* Le remboursement se fait par tranche selon un calendrier proposé par le membre bénéficiaire et qui s’étends sur le délai de financement.

**Remarque : toute personne, membre de CESIL ou non, est éligible pour bénéficier d’un Financement Humanitaire allant de 5.000 FCFA à 50.000 FCFA, toutefois suite à une étude du critère d’**a**ssist**a**nce.**